

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
42e séance
tenue le
mardi 7 mars 1995
à 15 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 42e SÉANCE

Président : M. TEIRLINCK (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE 1994-1995 (suite)

Prévisions révisées concernant les chapitres 3A, 3B, 3C, 4, 8, 15, 24 et 28
des dépenses et le chapitre premier des recettes (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/49/SR.42
5 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

95-80416

/...

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995
(suite)

Prévisions révisées concernant les chapitres 3A, 3B, 3C, 4, 8, 15, 24 et 28 des dépenses et le chapitre premier des recettes (suite) (A/49/7/Add.10; A/C.5/49/44)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/C.5/49/44 et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), publié sous la cote A/49/7/Add.10. Il rappelle par ailleurs à la Commission que par sa résolution 49/219 (section IV), l'Assemblée générale a décidé d'examiner le restant des propositions du Secrétaire général lors de la reprise de sa quarante-neuvième session, sur la base du rapport du Comité consultatif.
2. M. TAKASU (Contrôleur) indique que les propositions du Secrétaire général concernant la cessation des activités relatives à l'apartheid prévues aux chapitres 3A, 3C et 24 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 sont résumées au début du document A/C.5/49/44. Les crédits ouverts à ces trois chapitres pour des activités concernant l'apartheid se chiffraient au total à 9 163 800 dollars, et des dépenses d'un montant estimatif total de 3 435 100 dollars ont été imputées à ces crédits en 1994. Les économies prévues du fait de la cessation des activités en question se chiffrent donc à 5 728 700 dollars. Le Secrétaire général a proposé qu'une partie de la somme économisée soit réaffectée à des activités en faveur des pays africains et serve aussi à couvrir certains des besoins les plus urgents du Département des affaires politiques. La somme de 2 885 800 dollars que le Secrétaire général propose de réaffecter à ce département servirait à financer les services de secrétariat des comités chargés de surveiller l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité et à couvrir les dépenses supplémentaires afférentes à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan. En outre, il est prévu de redéployer cinq postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux de l'ancien Centre contre l'apartheid afin de renforcer diverses fonctions intéressant les pays africains, comme il est expliqué aux paragraphes 67 à 69 du rapport. Pour les opérations de maintien de la paix (chapitre 4 du budget-programme), le Secrétaire général propose qu'un poste D-1 soit définitivement réaffecté du Département des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix (Division de l'Afrique). La somme de 1 005 100 dollars indiquée comme devant être réaffectée au chapitre 8 (Département de la coordination des politiques et du développement durable) servirait en partie à accélérer la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et en partie à financer les mesures qu'il faudrait continuer de prendre pour lutter contre la désertification. Une somme de 119 700 dollars serait réaffectée du chapitre 3 au chapitre 15 (Commission économique pour l'Afrique) pour le financement de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Les 483 300 dollars qu'il est prévu de réaffecter au chapitre 24 (Information) permettraient de maintenir au Département de l'information quatre postes d'administrateur et deux postes

/...

d'agent des services généraux nécessaires pour développer l'information radiophonique sur les activités des Nations Unies intéressant l'Afrique, comme il est expliqué aux paragraphes 101 à 103 du rapport.

3. M. Takasu rappelle que pendant la première partie de sa session, l'Assemblée générale a déjà approuvé le maintien des postes temporaires prévus pour les services de secrétariat des comités chargés de surveiller l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité ainsi que la réaffectation de crédits à des activités s'inscrivant dans le cadre du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique. L'Assemblée générale n'a pas encore statué sur les autres propositions du Secrétaire général. Le Comité consultatif a examiné et approuvé ces propositions; les observations et recommandations du Comité figurent dans son onzième rapport (A/49/7/Add.10).

4. Mme BUERGO (Cuba) déclare que la suppression des programmes anti-apartheid ne devrait pas entraîner le départ de fonctionnaires expérimentés, dont le Secrétariat devrait mettre à profit les précieux services en les réaffectant. La délégation cubaine est opposée au transfert au Département des affaires politiques d'un poste de spécialiste de l'assistance électorale, et propose que ce poste soit purement et simplement supprimé. Mme Buergo voudrait savoir pourquoi, alors que l'Assemblée générale, par sa résolution 48/228, a approuvé les effectifs recommandés par le CCQAB pour les activités relevant du chapitre 9 (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) et prié le Secrétaire général d'affecter par redéploiement le nombre voulu de postes aux activités portant sur des questions micro-économiques, la question n'est pas abordée dans le rapport du Secrétaire général dont la Commission est saisie. En outre, la délégation cubaine considère que l'approbation du transfert d'un poste D-1 au Département des opérations de maintien de la paix devrait rester provisoire tant que le Comité consultatif n'aura pas eu le temps d'analyser la proposition. Enfin, Mme Buergo regrette que le Comité consultatif ne se soit pas prononcé en faveur du redéploiement de ressources au profit de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, proposé par le Secrétaire général au paragraphe 85 de son rapport.

5. M. DJACTA (Algérie) déclare que, comme le Comité consultatif, sa délégation regrette que le rapport du Secrétaire général ne renferme pas d'informations suffisantes à l'appui des redéploiements de postes proposés. Néanmoins, il est favorable aux propositions tendant à développer les programmes radiophoniques consacrés aux activités intéressant l'Afrique, proposition qui figure au paragraphe 101 du rapport du Secrétaire général et dont traite le paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif. Il souhaiterait obtenir des éclaircissements sur les propositions non encore approuvées.

6. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) considère que les propositions du Secrétaire général n'ont guère de chances d'enrichir ou de renforcer les activités et les programmes en faveur de l'Afrique, et que de surcroît elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des grandes missions prioritaires que s'est assignées l'Organisation. Sa délégation a des objections au remaniement d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour l'exécution des programmes relevant des chapitres 3 et 24 du budget-programme, et aussi, en ce qui concerne le chapitre 15, à la réaffectation proposée de crédits qui n'avaient pas été

/...

initialement été prévus pour le financement de postes. Ces propositions devront être discutées plus avant lors des consultations.

7. M. TAKASU (Contrôleur) donne l'assurance à la représentante de Cuba que le Secrétaire général n'envisage pas de licencier les fonctionnaires dont elle a parlé; il s'agit simplement de supprimer les postes occupés par ces fonctionnaires, qui auront été réaffectés à d'autres postes où ils pourront sans tarder mettre à profit leur expérience et leurs qualifications.

8. Pour ce qui est du Groupe de l'assistance électorale, M. Takasu explique que c'est tout à la fois pour se conformer à une décision de l'Assemblée générale et pour pouvoir répondre à la demande croissante d'assistance technique en matière électorale que le Secrétaire général propose d'affecter un poste P-4 supplémentaire aux activités d'assistance électorale, et qu'il ne s'agit pas de transférer un poste du Département des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix.

9. Si le Secrétaire général n'a pas proposé la réaffectation de ressources à des activités telles que l'analyse micro-économique, comme le fait observer le Comité consultatif au paragraphe 10 de son rapport, c'est parce qu'il a jugé préférable de réaffecter les ressources libérées par la cessation des programmes anti-apartheid à des activités dont les pays africains pourront bénéficier directement. Le transfert d'un poste D-1 du Département des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix, proposé au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général, est indispensable pour renforcer les activités de maintien de la paix en Afrique; au paragraphe 15 de son rapport, le Comité consultatif indique qu'il réexaminera la question dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, et recommande que jusque là, le transfert reste provisoire.

10. La proposition portant sur l'affectation d'un crédit de 119 700 dollars à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants répond à une disposition de la résolution 48/228 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a explicitement demandé au Secrétariat de suivre de près l'évolution de la situation financière de l'Institut et de demander au besoin des ressources supplémentaires; cette proposition est aussi motivée par le fait que le Programme des Nations Unies pour le développement a cessé en 1994 de contribuer au financement de l'Institut. Le Comité consultatif a approuvé cette proposition, invitant simplement le Secrétaire général à proposer des critères en fonction desquels l'Assemblée générale pourrait déterminer si le financement d'instituts régionaux de ce genre doit ou non être prévu au budget ordinaire.

11. Répondant à la demande d'éclaircissements présentée par le représentant de l'Algérie, M. Takasu indique que le Secrétaire général a l'intention de ne maintenir que le nombre de postes nécessaire pour faire face au volume de travail prévu. Par exemple, le Département des affaires politiques ne conservera que 10 des 23 postes antérieurement affectés aux activités anti-apartheid, comme il est indiqué aux paragraphes 67 à 69 du rapport du Secrétaire général.

/...

12. A ce propos, M. Takasu tient à souligner que lorsqu'il s'agit de redéployer des postes, le Secrétariat procède à une "remise à plat" complète : une fois telle ou telle activité menée à bien, les postes correspondants doivent être supprimés et leurs titulaires réaffectés à des postes qu'il convient de traiter comme des postes entièrement nouveaux.

13. Le PRESIDENT note que la Commission, depuis le début de la session en cours, a tenu 195 réunions informelles, soit beaucoup plus que les années précédentes, et lui propose de prendre une décision par laquelle elle prendrait acte des rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif et des recommandations formulées par ce dernier dans le document A/49/7/Add.10.

14. M. DJACTA (Algérie), auquel se joignent Mme BUERGO (Cuba) et Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique), déclare qu'avant que la Commission puisse prendre une décision, il lui faudra étudier plus à fond les éclaircissements et explications qui lui ont fournis lors des réunions informelles. Comme, de surcroît, le Comité consultatif ne s'est pas encore prononcé sur un certain nombre de points, il vaudrait mieux poursuivre les consultations.

15. M. AMARI (Tunisie) considère qu'en recommandant à l'Assemblée générale d'adopter le texte qui est devenu par la suite sa résolution 49/219, la Commission a, de fait, déjà approuvé un certain nombre des recommandations formulées; la délégation tunisienne serait donc disposée à s'associer à une décision dont les termes s'inspireraient du libellé proposé par le Président.

16. M. KUZNETSOV (Fédération de Russie) déclare que sa délégation n'est favorable qu'à une partie des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport. Cependant, le rapport du Secrétaire général et celui du CCQAB se complètent et couvrent tous les points importants; M. Kuznetsov, comme le représentant de la Tunisie, est donc prêt à suivre la proposition du Président.

17. M. RAMIREZ (Colombie) indique que par souci de rigueur, sa délégation préférerait, quant à elle, que le débat se poursuive en séance informelle.

18. Le PRESIDENT déclare que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission décide de poursuivre l'examen de la question lors de consultations.

19. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 20.